

# Paulette L'Hermite-Leclercq. — Le monachisme féminin dans la société de son temps. Le monastère de La Celle (XIe-début du XVIe s.), 1989

Thérèse- Anne Druart

Pierre-Roger Gaussin, directeur du Centre Européen de Recherches sur les Congrégations et Ordres Religieux, préface élogieusement cet ouvrage, tout en en vantant les mérites à sa juste mesure. P. L'Hermite-Leclercq s'aventure en effet sur un terrain inexploré : le prieuré de La Celle, près de Brignoles, en Provence (Var), n'a encore jamais fait l'objet d'une étude moderne. L'auteur ne se contente pas de relater l'histoire de ce prieuré de moniales, dépendant de Saint-Victor de Marseille, qui fut fondé vers le milieu du XIIe s., mais fait d'abord, en s'appuyant sur les sources historiques, un tableau détaillé et clair de cette région bien délimitée de la Provence que constituaient le prieuré de La Celle et son temporel : habitat, évolution démographique, structure économique, différentes formes juridiques de propriété et rapports sociaux.

Puis, dans la seconde partie de son ouvrage, P. L'Hermite-Leclercq décrit la vie des nonnes à l'intérieur même du monastère et s'efforce de retracer cette forme de vie féminine, en ne se limitant pas uniquement à la région.

La partie consacrée à l'histoire locale débute véritablement au VIe s., au moment où le roi mérovingien Childebart fait don des domaines de Cella, dans le pagus de Fréjus, et de Brignoles à Germain, évêque de Paris (l'auteur défend de façon convaincante l'authenticité du document historique concerné). La mention d'une basilica Sancti Romani à La Celle (parmi les nombreux saints qui portent ce nom, il semblerait s'agir de Romain, le «Père du Jura », premier abbé de Condat/Saint-Claude) rend vraisemblable la présence de moines dès le VIe s. ; il est probable que l'influence de Lérins se soit fait ici sentir. À une époque qu'il est difficile de déterminer exactement, La Celle ainsi que l'église Sainte Perpétue (mentionnée dans les textes dès 1011) reviennent à l'abbaye Saint-Victor de Marseille qui y installe vers le milieu du XIe s., à une période fort critique de l'histoire de l'Église, un prieuré de moniales. C'est en l'an 1167 qu'Ildefonse Ier, comte de Provence, confirme la fondation avec tout ce qui lui appartient.

La naissance et l'épanouissement du monastère de La Celle sont le fruit d'une coopération entre les autorités ecclésiastiques et le pouvoir séculier. Même en Provence, il n'existait à l'époque que très peu de monastères féminins. M. Weidemann a calculé que, dans l'empire mérovingien, il y avait neuf couvents de moniales pour quatre-vingt-quatre de moines : un éclatant déséquilibre ! Dans l'archevêché de Cologne, on trouvait aux alentours de 1100, trente-huit monastères et collégiales d'hommes contre vingt-six de femmes; dans la région voisine de Saxe, la proportion des moniales et chanoinesses était plus favorable. L'A. évoque un fait intéressant, montrant que l'attitude du pouvoir séculier en ce qui concerne la fondation de monastères féminins commence à évoluer positivement vers 1150, les statuts d'Arles excluent les filles de la succession et le besoin se fait alors sentir de créer des institutions pour accueillir les jeunes filles de l'aristocratie que l'on n'arrive pas à marier avantageusement. Le temporel du prieuré de La Celle s'est

accru jusqu'au milieu du XIVe s. Les *dominae* ont eu comme objectif majeur d'éviter les coseigneureries. La liste détaillée des biens, que fait l'auteur, se transforme d'un côté en une histoire du village de La Roque (encore un exemple de transfert progressif de l'habitat dans la plaine) et de l'autre en une histoire de la ville de Brignoles (ville comtale où les moniales possèdent deux églises). Les sources, d'une richesse exceptionnelle, permettent également d'établir des statistiques. La Roque comprend au XIIIe s. entre soixante-douze et cent vingt-neuf feux. Tandis que dans les autres villages l'autonomie administrative s'installe tardivement, souvent pas avant le XVe s., le village de La Roque, lui, possède dès le XIIIe s. six conseillers, et en 1426 un gouvernement municipal perfectionné avec des officiers rémunérés. Brignoles, au cœur de la transhumance des moutons entre les Alpes et la Basse-Provence, était un important marché de produits agricoles, de draps et de cuirs. Le «consulat» (les «consuls» étaient exclusivement des nobles) est remplacé au début du XIIIe s. par une administration comtale et un conseil formé de bourgeois; à partir de 1377, deux syndics sont élus chaque année, l'un choisi parmi les nobles, l'autre parmi les bourgeois. Un phénomène du XIIIe siècle, est la transformation de domaines ruraux en bastides.

Au milieu du XIVe s. débute l'époque troublée des épidémies et des guerres; à plusieurs reprises, les nonnes se réfugient dans la ville fortifiée de Brignoles. À partir de 1470, un nouvel essor est sensible.

L'habitat rural est fortement concentré. La culture du froment et d'autres céréales, de la vigne et de l'olivier est associée à l'élevage; les troupeaux sont souvent «pris à mégerie». L'économie rurale reste traditionnelle et soucieuse d'autarcie; il n'existe aucun système d'irrigation. La propriété est émiettée, les petites parcelles des tenanciers sont dispersées et exigent de longs déplacements.

Ces quelques brèves remarques sur la première partie de l'ouvrage ont pour but d'inciter les personnes intéressées par l'histoire régionale à une lecture intensive.

Passons maintenant au monastère. Le nombre des nonnes (en dehors desquelles on trouve quelques moines, qui s'occupaient du service religieux, et un petit nombre de donats) se montait à plus de cent en 1267, à quarante en 1311, à trente-deux en 1426; puis elles ne sont plus que vingt-quatre à la suite du *numerus clausus* instauré au début de l'époque moderne. À la tête du couvent, on trouve un prieur et une prieure (leur liste figure en annexe de l'étude). La charge de prieur, tout d'abord confiée à des moines éminents du monastère de Saint-Victor, deviendra au XIVe s. un tremplin pour une carrière dans la hiérarchie ecclésiastique, puis dégénérera en pure prébende. Les prieures sont toujours élues à vie par le chapitre des nonnes et ne sont jamais issues d'autres couvents; elles sont originaires de la haute aristocratie.

Les nonnes sont souvent admises très jeunes (elles ont douze à treize ans); la plupart du temps, elles se soumettent à la décision prise par leur père, décision qui est plus déterminée par des considérations économiques et sociales que spirituelles. Leur dot se monte en moyenne à cent florins. L'Époux céleste est relativement peu exigeant, comme le souligne l'auteur. Elles sont issues de l'aristocratie, de vieilles familles consulaires de Brignoles ou de familles aisées de la bourgeoisie urbaine; parfois, on trouve aussi les filles des serviteurs du monastère (notaires, procureurs, juges, viguiers et rentiers). Au XIVe s. le caractère aristocratique du monastère se renforce. Pendant un certain temps des

conflits éclatent entre la majorité d'origine provençale et la minorité d'origine languedocienne.

Dans leurs villages, les nonnes se conduisent en *dominae* qui défendent énergiquement leurs droits. Par exemple, il n'est pas question pour elles de dépenser de l'argent pour construire et pourvoir les églises incorporées au monastère, qu'elles considèrent uniquement comme source de revenus.

Les nonnes possèdent, à la fin du moyen âge, des biens privés, reçoivent des visites de leurs parents et amis; au XIV<sup>e</sup> s., chaque moniale a son propre logement : une pièce avec dépendances, cuisine et poulailler. Les repas ne sont plus pris maintenant en commun au réfectoire que les jours de fête. Chaque nonne reçoit par jour 800 g de pain et 1,42 l de vin. Elles peuvent, si la prieure l'autorise, quitter le monastère pour régler leurs propres affaires ou celles du couvent. Les scandales étaient rares : en quatre siècles, on ne connaît que deux manquements à la chasteté.

Assister aux offices et administrer leurs biens terrestres constituaient le plus clair de leurs occupations; elles n'ont laissé aucune trace d'activités intellectuelles ou artistiques. Elles se sentaient apparemment en harmonie avec le système social et religieux de leur époque. La Celle reste jusqu'au début du XV<sup>e</sup> s. le monastère féminin le plus important de la région.

L'auteur fait un bref tour d'horizon des fondations nouvelles au XIII<sup>e</sup> s. en Provence et tient compte, dans la mesure du possible, des formes nouvelles de spiritualité féminine. Malgré tout, le grand mérite scientifique de cette étude réside moins là que dans l'analyse, après exploitation minutieuse des sources, de la vie monastique dans un couvent précis, celui de La Celle. Le fait que cet ancien monastère n'ait pas été atteint par les nouveaux courants spirituels n'est pas unique : nous pouvons observer le même phénomène en Rhénanie.

La conclusion offre un résumé clair et concis, et s'efforce de dégager la structure monastique. Elle culmine dans la constatation que « le monachisme féminin n'est pas un phénomène seulement religieux ». Cela vaut certainement pour de nombreux monastères féminins. La vie monastique représente justement à l'époque la seule alternative à la vie conjugale (qui, sous la tutelle d'un mari, n'était pas toujours séduisante) offrant la sécurité. L'auteur saisit fort bien la haute valeur que la société de l'époque accordait aux *sponsae Christi*. Par contre, il semblerait qu'elle sous-estime légèrement les prières que les nonnes se doivent de dire à l'intention de leurs parents et de leurs aïeux, même si elles font plus attention à la quantité qu'à la qualité et si elles les récitent mécaniquement (ceci correspond à une forme de piété répandue à l'époque).

L'auteur nous montre que, pour les moines qui ont reçu l'ordination, la vie monastique était plus simple et offrait plus de possibilités; ceci est encore vrai de nos jours. L'auteur souligne que, pour parler de la vie intérieure des moniales de La Celle, elle n'a à sa disposition aucune source biographique ou autobiographique.

Une question pour terminer : se peut-il que cette forme de vie commune (qui s'était fort assouplie à la fin du moyen âge) ait eu pour des femmes qui exerçaient un métier ou une fonction (dans le cas de La Celle, celle de suzeraine) et n'étaient pas mariées, une valeur particulière ? Ne fait-elle pas défaut aux femmes actives célibataires de notre époque ? P. L'Hermite-Leclercq n'a pas seulement écrit

l'histoire du monastère de La Celle ; elle nous incite aussi à méditer sur la situation de la femme, celle d'autrefois comme celle d'aujourd'hui.

Edith Ennen.

Paulette L'Hermite-Leclercq. — Le monachisme féminin dans la société de son temps. Le monastère de La Celle (XIe-début du XVIe s.). Paris, Edition Cujas, 1989



Druart Thérèse- Anne. Paulette L'Hermite-Leclercq. — Le monachisme féminin dans la société de son temps. Le monastère de La Celle (XIe-début du XVIe s.), 1989. In: Cahiers de civilisation médiévale, 35e année (n°138), Avril-juin 1992. pp. 176-178;

[https://www.persee.fr/doc/ccmed\\_0007-9731\\_1992\\_num\\_35\\_138\\_2529\\_t1\\_0176\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/ccmed_0007-9731_1992_num_35_138_2529_t1_0176_0000_4)